

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CN-ITIE, N° 2024-01

Date : 04/07/2024	Heure : 12H	Lieu : Locaux du CN-ITIE	Rapporteur : Moustapha Walata
-------------------	-------------	--------------------------	----------------------------------

Participants :

Présent	Représenté	Excusée
Voir la liste de présence		

Ordre du jour :

- Présentation et adoption de la note de cadrage du rapport ITIE 2023
- Présentation du rapport provisoire de la validation 2024
- Questions diverses

1. Présentation et adoption de la note de cadrage du Rapport ITIE 2023

Le jeudi 04 juillet 2024, s'est tenue dans les locaux du CN-ITIE la première réunion statutaire de l'année 2024 du groupe Multipartite ITIE Mauritanie (GMP).

A 12h15, constatant que le quorum est atteint et que tous les collèges sont représentés, le président du CN-ITIE **M. Mohamed Lemine Ahmedou** a ordonné l'ouverture de la réunion. Il a commencé par remercier les membres du GMP et l'Administrateur Indépendant **M. Isselmou Mohamed**. Ensuite, il a introduit l'ordre du jour.

A la suite de cette ouverture, le président a passé la parole à l'administrateur indépendant. Ce dernier après avoir remercié l'audience, a tenu à exprimer sa satisfaction de la qualité des nouveaux TDRs, ce qui a permis d'améliorer remarquablement la qualité et la pertinence des rapports de conciliation ITIE notamment en matière d'analyse des risques et de fiabilité des données.

Ensuite, **M. Isselmou** a présenté le périmètre du rapport ITIE 2023, en rappelant les critères de sélection des entreprises, comme le seuil de matérialité qui est fixé à 100 000 \$ (3 923 000 MRU).

Pour l'exercice de l'année 2023, 9 entreprises minières sur 32 ont été retenues dans le périmètre, ce qui couvre 99.91% de la totalité des paiements du secteur minier. Concernant le secteur des hydrocarbures, 8 entreprises ont effectué des paiements au cours de l'année 2023, ce qui représente 100% des flux de paiement du secteur des hydrocarbures.

L'Administrateur indépendant a continué son exposé en précisant que le rapport 2023, en plus des divulgations exhaustives des informations couvrant les exigences 2 à 6 de la Norme 2023, devra aussi intégrer les nouvelles dispositions de la Norme à travers la collecte des informations disponibles concernant entre autres la lutte contre la corruption, la transition énergétique, les questions de genre, sociale et environnementale.

M. Isselmou a souligné l'importance de l'analyse des risques, en expliquant comment le rapport 2023 va se focaliser sur la stratégie de vérification et de fiabilisation afin d'analyser le niveau de risque des entreprises et des entités gouvernementales ainsi que l'examen analytique des recettes du secteur extractif.

Dans les dernières sections du rapport et sur la base des appréciations de l'Administrateur Indépendant, il y aura des commentaires sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports antérieurs et d'émettre des nouvelles recommandations.

A la fin de son exposé et après avoir présenté le chronogramme d'élaboration du rapport ITIE 2023, l'Administrateur indépendant a demandé au GMP de choisir entre la MCM et le projet GTA de BP pour qu'il fasse l'objet de l'approche pilote de ce rapport (étude de cas).

Suite aux interrogations suscitées par les représentants des entreprises à propos de l'approche pilote, l'AI a expliqué brièvement quelle sera la méthodologie adoptée et les questions éventuelles qui pourraient se poser lors de cette étude approfondie. Ces explications ont permis aux membres du GMP d'opter pour le choix de la MCM pour qu'elle fasse l'objet de cette étude, après avoir jugé plus pertinent d'évaluer le projet GTA dans le prochain rapport 2024 dans l'optique du démarrage de la production.

A la fin de ces discussions, les membres du GMP ont adopté à l'unanimité la note de cadrage du rapport ITIE 2023. Ensuite, le président du CN-ITIE a proposé qu'une lettre concernant l'approche pilote soit rédigée à la fin de cette réunion, et envoyée par voie officielle à la direction générale de la MCM pour qu'elle puisse l'étudier et donner suite à cette décision du GMP dans les plus brefs délais.

2. Présentation du rapport provisoire de la validation 2024

Abordant le sujet du deuxième point de l'ordre du jour relatif au rapport provisoire de la validation 2024, le président du CN-ITIE M. Mohamed Lemine Ahmedou a commencé par expliquer la situation actuelle de l'ITIE Mauritanie vis-à-vis de cette phase cruciale du processus de validation.

Ensuite, le président a passé la parole au secrétaire permanent M. Abdoullah Diop pour faire un exposé du rapport provisoire de validation. M. Diop a commencé sa présentation par rappeler que la moyenne des scores obtenus dans les trois composantes, constitue le score global provisoire, ainsi que la signification de chaque description qualitative consacrée aux différents intervalles de points.

Le secrétaire permanent a continué son exposé en expliquant en détail tous les commentaires du secrétariat international, ainsi que les mesures correctives proposées relatives aux exigences dans lesquelles l'ITIE Mauritanie a obtenu un score inférieur à 90 points. Il a aussi insisté sur l'importance

d'employer judicieusement les moyens et les outils disponibles pour satisfaire pleinement ces exigences afin d'obtenir le maximum de points possibles.

C'est dans ce sens que le président du CN-ITIE a proposé de former un nouveau comité ad hoc chargé de suivi des recommandations remplaçant celui qui a été créé en 2020. Ce nouveau comité sera présidé par le Directeur Adjoint des Mines M. Mohameden El Hadi et sa première réunion est prévue lundi prochain le 08/07/2024 à 12h pour passer en revue l'ensemble des recommandations émises par l'administrateur indépendant depuis le rapport 2019, et mettre en place un mécanisme de suivi efficace capable d'évaluer convenablement les progrès réalisés.

Le comité de suivi des recommandations sera ainsi composé de 10 membres :

L'Administration : Mohameden El Hadi (Président) ; Bnette Sidiya ; Ndiaye Jeddou

La société civile : Aichetou haidara ; Khaled Ahmedou ; Bâ Aliou Coulibaly

Les entreprises : Baba Salihi

Secrétariat technique : Abdoullah Diop ; Hamada Sneiba ; Ahmedou Khili

Dans le cadre de promotion la mise en œuvre de l'exigence concernant l'engagement de la société civile, les représentants du collège de la société civile, ont saisi l'occasion de la présence de 8 de ses membres au sein GMP pour se retirer de la salle des réunions et s'installer dans une autre salle. Afin d'étudier et d'évaluer les observations présentées dans la note de validation, dans le but d'identifier les lacunes et les meilleurs moyens de les combler (voir PV société civile).

Après avoir passé en revue toutes les exigences, le président du CN-ITIE a exhorté les membres du GMP à intensifier leurs efforts et d'agir rapidement pour mettre en œuvre les mesures correctives découlant des constats et remarques du secrétariat international.

3. Questions diverses

Pour ce troisième point de l'ordre du jour, les membres du GMP ont souligné l'importance d'inclure l'ANARPAM et MAADEN dans le périmètre ITIE. Etant donné la nature de leurs activités relativement interdépendantes couvrant différents domaines dans l'industrie minière, tels que la recherche géologique, le patrimoine minier et l'orpaillage entre autres. L'intégration de ces deux sociétés dans le périmètre de l'ITIE s'est avérée nécessaire d'après les membres du GMP, notamment avec les nouvelles dispositions de la Norme 2023.

A la suite de ces discussions, le président a suggéré au comité chargé de suivi des recommandations d'établir, à l'issue de sa prochaine réunion, une proposition détaillée destinée au gouvernement portant sur la nécessité d'impliquer ces entités dans la mise en œuvre de la Norme ITIE. M. Mohamed Lemine Ahmedou s'est engagé de suivre personnellement cette proposition au niveau de la primature.

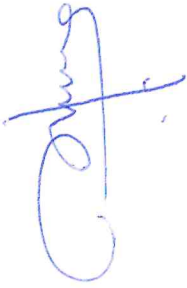
Décisions

- Approbation et adoption de la note de cadrage du rapport ITIE 2023 ;
- Designer la MCM en tant qu'entreprise privée pour faire l'objet de l'approche pilote du rapport 2023 ;

- Création d'un nouveau comité ad hoc chargé de suivi des recommandations ;
- Intégrer l'ANARPAM dans le périmètre de l'ITIE à partir du rapport 2024.

Fait à Nouakchott, le 06.07.2024

Le président de séance



Le secrétaire de séance



1^{er} Réunion du GMP 2024

Liste de Participation

No	M/ Mme	Nom/prénom	Institution	Fonction	Adresse (email/tél.)	Signature
1		Archetou ^{Haidara}	S.C	Présidente	ghaudaya@ hichmail.fr	
2		El mammy ^{brada}	S.C	Pes Plat Forum	brakhi'ma mammy gmail.com	
3		Sid Ahmed Hegg ^{halbi}	S.C	S.C	—	
4		Hannoune Razel	TASIASI	Représentant	hannoune.razel@ kinross.com	
5		Aboubakhi Bior	ITIE	Secrétaire P.	49446382	
6		BABA SALIH	MCM/FOML	Country Manager	41650908	
7		Issam SIDAHME	Kosmos Energy	Country Manager	43002599	
8		Isselmon Hiteb	Cobut CONSULTIS	Adm. indépendant	27 20 8401	
9		Mohammed Ahmed	ITIE	Président	36326009	
10		Brahim A Bacc	TOLISA	Président	44486670	
11		Ba Aliou Coulibaly	PCV/P	Président	coalitely.kalou@ pvd.fr	
12		Isselma Alioune	CDHAHRSC	Directeur	49000550	
13		APU Elgarny	Maire Akfaji	Maire	26856085	

1^{er} Réunion du GMP 2024

No	M/ Mme	Nom/prénom	Institution	Fonction	Adresse (email/tél.)	Signature
14		Abdelhakim	S.C	عضو	46346879	AP2g
15		Yahya Dch Haman	BCN	DG	43322318	[Signature]
16		Abdelhakim	P.C.E	عضو	22252436	[Signature]
17		Mohamed Yahya EBA	ODASSAPE	President	43552165	[Signature]
18		Mohameden Eihodi	MPME	DG-MG-A	22345846	[Signature]
19		Mohamed M'hamed	MPME	DCO	20240000	[Signature]
20	Mr.	Mohamed Ahmedou Jonsaalito			22010135	[Signature]
21		TOUBA Chulh	SM II	DEF	46326176	chulh
22		Khadijetou sena	DECE/MEU	DG	46434073	[Signature]
23		Bmette sioluyo	XGI /TF	DAGA	36300040	[Signature]
24						
25						
26						
27						